

Observatoire de la Laïcité de Provence et Pays d'Aix. OLPA

Atelier du 4 avril 2008

Existe-t-il une morale laïque ?

Après les propos du Président de la République : "Jamais je n'ai dit que la morale laïque était inférieure à la morale religieuse." Peut-on parler de morale laïque comme on parle de morale religieuse ?

Existe-t-il une morale laïque ?

D'abord, afin d'éviter toute confusion la question posée doit être ainsi entendue : l'expression « morale laïque » a-t-elle un sens ?

Ainsi donc, si on suit le Pdt de la République, il existerait une morale laïque, de même qu'il existerait une morale religieuse, et, Dieu merci (si j'ose dire) la morale laïque ne serait pas moins vertueuse que la morale religieuse.

On pourrait se réjouir d'une telle appréciation car pendant longtemps on a entendu affirmer par la religion majoritaire en France qu'il ne pouvait y avoir d'autre morale que religieuse. Portalis, par exemple, chrétien bien connu des aixois, père du Code civil et maître d'œuvre du Concordat, alors même qu'il demandait, au début des années 1800, qu'on rende à César ce qui appartenait à César, je le cite :

« Le catholicisme est la religion de la majorité du peuple français et non celle de l'État. Ce sont là des choses qu'il n'est pas permis de confondre et qui n'ont jamais été confondues. » Alors même qu'il réfutait une religion d'état, ce à quoi nous applaudirions aujourd'hui, il déclarait en revanche :

« ...la nécessité de la religion ne dérive-t-elle pas de la nécessité même d'avoir une morale ? » ?

Je disais donc qu'on pourrait se réjouir que deux cents ans plus tard le chef de l'État -dont on connaît les sentiments religieux- reconnaisse que la religion n'a pas le monopole de la morale et qu'il existe aussi une morale laïque !

Eh bien je pense qu'il n'y a pas lieu de s'en réjouir et je vais vous dire pourquoi. (Vous ne serez pas obligés de me croire, il faut bien qu'il y ait débat !)

La notion de « morale laïque » me paraît absurde, elle me paraît absurde mais surtout dommageable, dangereuse pour la laïcité. Accepter en effet l'idée de morale laïque et la distinguer d'autres morales, me semble être le piège dans lequel on pourrait faire tomber le concept de laïcité, un piège tendant à créer des catégories de citoyens distinctes les uns des autres : les laïques d'un côté, les adeptes d'une religion d'un autre.

Car à partir du moment où les « laïques » formeraient (malgré eux), une communauté de pensée possédant sa propre morale, ils seraient distincts des communautés de pensée religieuses et seraient traités comme telles, à l'égal des religions, (comme c'est d'ailleurs le cas déjà en Belgique).

La vraie morale, la grande morale, la morale éternelle, déclarait Jules FERRY en 1881, c'est la morale sans épithète.

Ajouter l'épithète laïque à morale, c'est tomber dans le piège que nous tendent les adversaires de la laïcité, et en particulier les partisans de la laïcité dite « ouverte ».

Car qu'entendent les adversaires de la laïcité, par « morale laïque » ? Ils entendent « morale propre aux athées », « morale de libres-penseurs », « morale d'incroyants », « morale irrégieuse ». Laïcité égale pour eux : irrégiosité.

Dans le meilleur des cas, ils entendent peut-être morale areligieuse, c'est-à-dire une morale étrangère à toute préoccupation religieuse, ce qui pourrait à la rigueur nous satisfaire...

Mais dans les deux cas, accepter l'idée d'une morale spécifiquement laïque, ce serait accepter l'idée que la laïcité, au même titre que le sont les religions, **est une philosophie, une idéologie, une doctrine.**

Or, bien que des courants **philosophiques** s'imprègnent de la laïcité,
Bien que des **idéologies** humanistes et progressistes -comme la Libre Pensée- se réclament de la laïcité,

Bien que des **doctrinaires** s'emparent de la laïcité,
La laïcité n'est ni une philosophie, ni une idéologie, ni une doctrine.

La laïcité est un idéal d'organisation de la cité consistant à affranchir la sphère publique de toute emprise religieuse **ou** idéologique particulière.

De même que : *la laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une*, **je dis que la laïcité n'a pas de morale propre**, c'est la liberté d'avoir d'en avoir une : la sienne propre.

Mais peut-être est-il temps **de définir ce qu'on entend par morale.**

Qu'en disent quelques penseurs ?

DURKHEIM. Morale : « Tout ensemble de règles concernant les actions permises et défendues dans une société, qu'elles soient ou non confirmées par le droit. Chaque peuple a sa morale qui est déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. »

VALÉRY : « Toute politique et toute morale se fondent, en définitive, sur l'idée que l'homme a de l'homme et de son destin. »

KANT : « L'éducation pratique ou morale est celle dont l'homme a besoin de recevoir la culture pour pouvoir vivre en être libre. »

FICHTE : « toute conscience de soi est une conscience morale. »

ALAIN : « Il n'y a rien d'autre dans la morale que le sentiment de la dignité. »

André COMTE-SPONVILLE : « La morale est cette part du réel que nous vivons comme supérieure au reste, et qui le juge. »

Je résumerai la morale en m'inspirant de ce dernier (Comte-Sponville) :

La morale est l'ensemble des règles :

Que la nature rend possibles,
Que la société rend nécessaires,
Que la raison rend universalisables,
Que notre besoin d'amour rend désirables.

La morale, c'est l'ensemble de nos devoirs d'Hommes.

Voyons à présent quels sont les **rapports qu'entretient la morale avec la laïcité d'une part et avec la religion d'autre part.**

Avec la laïcité d'abord.

Selon HPR, la laïcité se fonde sur trois exigences indissociables :

- La liberté de conscience, assortie de l'émancipation personnelle.
- L'égalité de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe ou de conviction spirituelle.
- La visée de l'intérêt général, comme seule raison d'être de l'État.

Ne s'agit-il pas là, comme nous l'ont laissé entendre les penseurs cités plus haut, d'exigences morales ?

La laïcité se fonde donc bien sur des préceptes moraux.

Mais peut on dire pour autant que ces préceptes sont proprement laïques ? Non ! Ils sont universels.

Les rapports de la morale **avec la religion maintenant.**

Un croyant fait-il le bien parce que Dieu le lui ordonne ?

S'interdit-il une mauvaise action parce que Dieu le regarde ?

Si c'était le cas, il agirait en fonction, non pas de la morale, mais de préceptes religieux : ses comportements seraient alors sans valeur morale.

Ce n'est donc pas la religion qui fonde la morale du croyant. Il est par contre évident que c'est la morale qui fonde sa religion.

D'ailleurs, que mes devoirs me soient commandés par un Dieu ou qu'ils me soient commandés par ma propre conscience, se sont les mêmes !

La morale est donc indépendante de la religion, la morale est autonome. La morale n'a nul besoin d'un fondement théologique.

Alors d'où viennent les **confusions entre morale et religion ?**

Prenons l'exemple de la contraception.

La contraception pose un problème moral, universel, avec des conséquences sur la survie de l'espèce, sur le corps social, et sur l'amour du couple et de la famille. Et ce problème moral se pose d'ailleurs aux croyants comme aux athées.

Par contre, l'utilisation de tel moyen contraceptif plutôt que tel autre, (l'abstinence, la pilule, le stérilet, etc.) n'est pas une question d'ordre morale, c'est une question, selon les cas, d'ordre médical ou d'ordre théologique.

Pour cette raison, on ne peut pas prétendre que les lois sur la contraception, sur l'avortement, sur la fin de vie assistée, contre l'homophobie (en ce qu'elles autoriseraient des pratiques sexuelles désapprouvées par des religions), on ne peut pas dire que ces lois qui heurtent les convictions religieuses de certains, sont des lois contre la morale.

Mais on peut dire en effet que ce sont des lois qui s'opposent à certaines règles théologiques.

Règles théologiques qui fondaient la morale, avant que ces lois ne soient établies, chez ceux qui confondaient et **confondent encore morale et religion.**

Pour terminer, je rappelle ce qu'a également déclaré Sarkozy à Latran :
 « *...la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses* ».

Que cette réflexion, qui est plutôt éthique à mon avis que morale (et nous parlerons sans doute d'éthique tout à l'heure) (L'éthique étant fondée sur des lois morales), que cette réflexion éthique, permanente dans une démocratie, soit aussi inspirée de convictions religieuses, pourquoi pas ? Comme elle peut l'être aussi de Sagesse ancestrale, d'options spirituelles diverses, de découvertes scientifiques, etc.

Mais cette déclaration du Pdt de la République, lorsqu'on la rapproche du discours de Latran, annonce clairement le défi que certains religieux -pas tous heureusement, mais ceux dont se recommande Sarkozy- lancent aux lois laïques de la République.

Car que défendent les lois laïques ?

Elles défendent la liberté pour chacun d'avoir sa propre morale, de vivre librement selon ses convictions dans le cadre défini par la loi commune et qu'aucune conviction d'ordre théologique ou autre (scientiste par exemple) ne vienne imposer aux citoyens des règles de conduites particulières.

En dehors des règles fixées par les lois laïques, (lois communes au « Laos », le peuple tout ensemble, le peuple uni, selon l'origine grecque du mot laïque), en dehors de ces règles communes, la morale ne nous est imposée par personne, **si ce n'est par notre propre conscience.**

Jean-Claude Julien